

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DFA 41 États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2020.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu les délibérations 2020 DFA 22 et 2020 DFA 21 relatives aux comptes administratifs et de gestion des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2019 ;

Vu la délibération 2020 DFA 27 modifiant le montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement ;

Vu les délibérations des vingt Conseils d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020, pour lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. SIMONDON au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Les budgets supplémentaires des états spéciaux d'arrondissement présentés en équilibre des dépenses par rapport aux recettes, avec les dépenses ventilées par chapitre et par article, sont adoptés conformément aux documents annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO